



Communiqué

Date: 25.09.2017

Baisse des taux de la TVA le 1^{er} janvier 2018

Dimanche 24 septembre 2017, le peuple suisse a rejeté le projet «Prévoyance vieillesse 2020». À compter du 1^{er} janvier 2018, les taux de la TVA seront donc plus bas qu'actuellement.

Le financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI) par 0,4 point de pourcentage de la TVA arrivera à son terme à la fin de 2017. Dans le même temps, les taux de la TVA seront augmentés de 0,1 point de pourcentage à partir du 1^{er} janvier 2018 en raison du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Les nouveaux taux de la TVA seront donc appliqués à partir du 1^{er} janvier 2018:

	Taux normal	Taux spécial	Taux réduit
Taux actuels	8,0 %	3,8 %	2,5 %
- Fin du financement additionnel de l'AI le 31.12.2017	-0,4 %	-0,2 %	-0,1 %
+ Hausse de la TVA pour le projet FAIF du 01.01.2018 au 31.12.2030	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Nouveaux taux à compter du 01.01.2018	7,7 %	3,7 %	2,5 %

Renseignements:

Joel Weibel, spécialiste en communication,
Administration fédérale des contributions AFC
Tél. 058 464 90 00, media@estv.admin.ch